



## Travaux et surconsommation elec local commercial

-----  
Par Seb7749

Bonjour.

Mon bailleur a entrepris des travaux dans un localbm que je loue. Durant les travaux je n avais plus acces ni meme les  
cles( maisbil a refusé de suspendre le loyer) Apres 3 mois de travaux je constate une surconsommation a 200% de la  
consomation electrique. Suis je en droit de solliciter le bailleur pour régler la facture correspondant aux temps des  
travaux. Si oui quels sont les textes sur lesquels m appuyer pour lui transmettre la facture.

Merci pour vos diligences

Seb.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Il y a l'article 1724 du code civil :

Si, durant le bail, la chose louée a besoin de réparations urgentes et qui ne puissent être différées jusqu'à sa fin, le  
preneur doit les souffrir, quelque incommodité qu'elles lui causent, et quoiqu'il soit privé, pendant qu'elles se font, d'une  
partie de la chose louée.

Mais, si ces réparations durent plus de vingt et un jours, le prix du bail sera diminué à proportion du temps et de la partie  
de la chose louée dont il aura été privé.

Pour imputer la surfacturation d'électricité au bailleur, il faudrait que vous prouviez que c'est le bailleur qui a consommé  
le supplément par rapport à la normale de l'électricité qui vous est facturée.

-----  
Par Seb7749

Merci pour cette reponse rapide.en fait je loue lenlical depuis juillet 2023.je nai a ce jour jamais eu la jouissance pour  
cause d insalubrite du local. Le temps de faire lesconstats d usage de faire des devis et autres soucis a gerer sur place  
nous en sommes la. Quand a la consommation elec rien netait en marche donc ilnest tres facile de determiner que  
lanconso elzc n est pas du fait de mon commerce.